et la prétendue philosophie morale que prêche ce mouvement, on comprend le motif de ces soupçons et de ces doutes. J'ai donc promis de signaler cette affaire au ministre et au comité. J'ai lu des passages de ces lettres pour faire connaître le sentiment des personnes qui m'ont écrit et envoyé ces articles.

Avant de me rasseoir, je veux donner un autre exemple au ministre. C'est quelque chose qui m'est arrivé à moi il y a environ un mois et qui m'a persuadé qu'il est nécessaire d'examiner soigneusement cette organisation. Avec d'autres députés, j'ai été invité à un dîner au cercle Rideau. Le clergé de l'Église unie recevait en l'honneur de M. Donald Soper, un des plus fameux prédicateurs de l'Angleterre, à un certain moment dirigeant de la Conférence méthodiste de Grande-Bretagne, actuellement en poste à Londres, je ne sais pas si c'est au City Temple ou à la Westminster Union, mais en tout cas c'est une église non-conformiste. C'est un homme dont l'intégrité est incontestée et brillant orateur. Il nous a parlé cette fois-là pendant une heure. Sa causerie était très intéressante. L'écoutaient des membres du Parlement et d'autres personnes éminentes de la capitale. Son discours fini, il a été chaleureusement applaudi.

Sa causerie finie, il était disposé à répondre aux quelques questions qu'on voudrait lui adresser à table. Diverses personnes l'ont fait. Je lui ai demandé ce qu'il pensait du Réarmement moral. Vous auriez dû voir sa réaction. Dans les termes les plus vifs, il nous a dit ce qu'il pensait de cet organisme et des idées qu'il présentait pour le monde démocratique de l'Occident. Il nous a exhorté à dénoncer par tous les moyens les machinations de cet organisme. Cette personnalité de marque, qui exprimait son opinion d'une manière aussi libre, aussi juste et aussi ferme, m'a bel et bien convaincu. Je relate cet incident récent au comité à titre de preuve dans cette affaire. et de preuve provenant, à mon avis, d'une source digne de foi.

C'est au nom des gens qui m'ont écrit et des députés de notre groupe que j'ai lu ces passages au sujet de cette organisation. A mon avis, l'affaire commande une enquête approfondie. Je veux savoir pourquoi les particuliers et les sociétés qui versent des contributions à l'organisation bénéficient d'exemptions fiscales à l'égard de ces contributions. Je veux savoir ce qui justifie ces exemptions. Nous voulons à tout prix qu'une enquête approfondie soit menée et qu'on revise cette décision ministérielle, et, au nom de ceux que je représente ce soir, je tiens à dire que nous trouvons tout à fait inadmissible et injustifiée cette exemption et cette façon de procéder.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président. je voudrais, au point où nous en sommes, faire entendre une note agréable dans l'examen des crédits du ministre en lui disant que j'ai relevé avec intérêt la déclaration qu'il a faite à propos du crédit à l'étude. Je crois que nous serons tous, non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais en général, satisfaits de constater que ce service du ministère du Revenu national a réalisé des progrès et fait preuve de compétence au point qu'il a non seulement diminué ses dépenses, mais augmenté son rendement. Ainsi que l'a déclaré le ministre, cet état de choses est dû, dans une mesure assez considérable, à ceux qui l'entourent, du fonctionnaire le plus subalterne jusqu'au sous-ministre. Au nom de l'opposition, je tiens à féliciter ceux auxquels est due la compétence du ministère.

M. Benidickson. Une grande intégrité.

L'hon. M. Chevrier: J'ai eu l'occasion d'exposer devant certains fonctionnaires des services du ministre à Montréal un cas qui intéressait tout particulièrement certains de mes commettants. Je suis heureux de dire au ministre que la courtoisie et la compétence avec lesquelles ces problèmes ont été traités ont certainement été de nature à plaire à ceux qui les discutent. Je ne dis pas que la chose a été réglée à la satisfaction de tous. J'espère que ce sera possible d'y arriver en temps utile; mais, je ne voulais pas laisser passer cette occasion sans dire au ministre que ses fonctionnaires, sans les nommer, avec qui mes commettants sont entrés en contact, leur ont réservé un accueil courtois.

Mais mon but, en prenant la parole, c'est de porter à l'attention du ministre une chose relative à une déclaration qu'il a faite. Il a dit que ces nouvelles opérations mécanisées auront pour effet de réduire le nombre des employés. C'est vraiment le problème qui m'inquiète en ce moment, et je suis sûr qu'il inquiète tous les honorables députés. Voilà qui touche au problème technologique. Le point qui se pose, c'est ceci: quelles mesures prend-on et que fait le ministère pour s'occuper des employés qui, par suite de l'installation de ces nouvelles machines automatiques, sont sans travail? Ce problème n'intéresse pas seulement le ministre, mais nombre d'autres ministères, ainsi que l'ensemble du Canada.

Le chômage n'est pas dû seulement à des conditions saisonnières, non seulement aux conditions commerciales et cycliques, mais il est dû aussi aux perfectionnements d'ordre technologique. J'en ai déjà parlé quelques fois lors de l'étude des crédits du ministère des Transports et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Dans chacun de ces cas, je crois qu'on a pris des dispositions